

Point Stat

Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2004

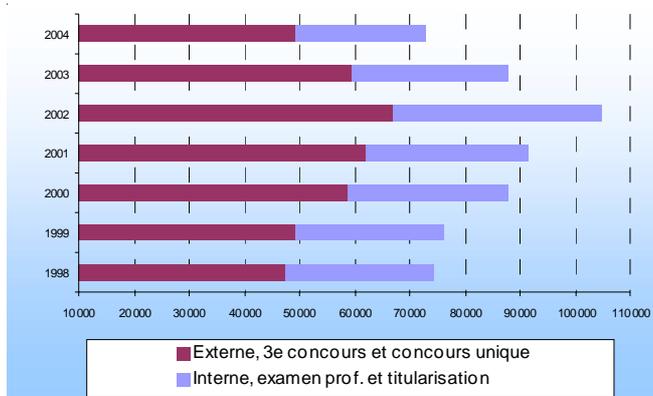
Nunzia BOUNAKHLA

Le résultat des concours dans la fonction publique de l'État confirme en 2004 la tendance à la baisse déjà constatée en 2003. Le recrutement effectif de personnes extérieures à l'administration se fait par concours externes, par concours uniques et par troisièmes concours. Pour la seconde année consécutive, ce recrutement fléchit pour retrouver son niveau de 1998. La fonction publique de l'État attire toujours autant de candidats, si bien que la sélectivité augmente ; elle varie d'une région à l'autre mais reste beaucoup plus forte en province qu'à Paris. Les candidats sont généralement surdiplômés ; des dispositifs de recrutements sans concours ont permis l'accès à la fonction publique de jeunes sans diplôme en catégorie C. La féminisation des recrutements progresse dans tous les ministères et dans toutes les filières, notamment en catégorie A. Les femmes se présentent nombreuses et réussissent mieux.

Après une augmentation régulière du nombre de postes offerts aux concours de la fonction publique de l'État jusqu'en 2002, l'offre de recrutements a diminué de 16 % en 2003 et de 14 % en 2004. Au total, 72 767 candidats ont effectivement réussi un concours en 2004. Tous concours confondus, le niveau de recrutements retrouve celui de 1998.

Parmi les concours organisés par les administrations, seuls les concours externes, les troisième concours et les concours uniques permettent l'accès à la fonction publique de personnes extérieures à l'administration, souvent dès la sortie des études. Au total, 49 130 agents ont ainsi rejoint la fonction publique de l'État en 2004, ce qui représente les deux-tiers des réussites aux concours **1**. Les autres ont passé un concours interne, un examen professionnel ou de titularisation. Ils étaient déjà en poste dans la fonction publique et leur réussite leur a permis d'être promu dans un corps ou un grade supérieur.

1 Recrutements par type de concours depuis 1998

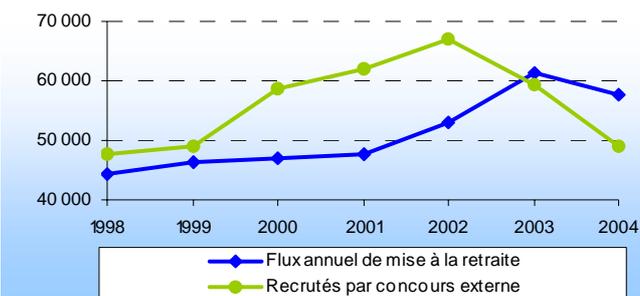


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Sources : enquête auprès des directions de personnel.

La fonction publique de l'État a recruté à l'extérieur de l'administration 10 160 candidats de moins qu'en 2003. Plusieurs concours n'ont pas été ouverts en 2004, comme ceux de bibliothécaire adjoint ou de dessinateur, de chef d'équipe et d'agent d'exploitation des travaux publics d'exploitation, ou encore celui de secrétaire administratif des services déconcentrés de la Défense. Le concours externe représente la quasi-totalité de ces recrutements ; il a permis l'entrée dans la fonction publique de 46 515 personnes en 2004, soit une baisse de 15,7 % par rapport à 2003. Le troisième concours concerne les candidats ayant une activité professionnelle dans le secteur privé ou un mandat électoral : 1 255 candidats ont été recrutés par cette voie, soit 20 % de moins qu'en 2003. Enfin le concours unique, destiné à pourvoir des postes au profil spécifique, (chercheur, ouvrier professionnel), enregistre une baisse tout aussi importante, avec 1 364 recrutés en 2004, contre 2 565 en 2003.

Jusqu'en 2002, le niveau de recrutement par concours externe, par concours unique et par 3^e concours permettait de compenser les départs à la retraite. À partir de 2003, la tendance s'inverse **2**. Le nombre des recrutés (59 290) est inférieur à celui des départs en retraite (61 200). En 2004, l'écart se creuse encore, avec 49 130 entrants pour 57 610 départs. Tous les départs à la retraite n'ont pas été remplacés.

2 Renouvellement des effectifs



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : enquête auprès des directions de personnel.

Le ralentissement des recrutements concerne presque tous les ministères

Les enseignants représentent plus de la moitié des entrées dans la fonction publique de l'État (58 %). La diminution des recrutements de professeurs certifiés ou agrégés entamée en 2003 s'est poursuivie en 2004, avec 4 517 recrutements de moins. En revanche, le niveau des recrutements de professeurs des écoles est resté stable. Hors enseignement, le ralentissement des recrutements au ministère de l'Éducation nationale est sensible pour tous les corps de catégorie A, les attachés d'administration scolaire et universitaire, les conseillers principaux d'éducation ou les ingénieurs d'études. Cette diminution concerne aussi la catégorie B, où la baisse des recrutements externes est continue depuis deux ans. Le recrutement des secrétaires scolaires et universitaires a baissé de 47 % entre 2002 et 2004, par exemple. Pour la même période, en catégorie C, la baisse est de 37 %.

À l'exception du ministère du Travail, qui a recruté davantage d'inspecteurs du travail, et de celui de l'Économie et des Finances, qui a recruté plus de contrôleurs du Trésor et des douanes qu'en 2003, le ralentissement des recrutements touche tous les ministères. Aux ministères de la Culture et de la Défense, pour les civils, les recrutements diminuent de moitié. Le ministère de l'Équipement a réduit ses recrutements d'un tiers, conséquence du transfert des services routiers vers les départements (agents d'exploitation). Après plusieurs années d'augmentation, le ministère de l'Intérieur a réduit de 20 % les recrutements de lieutenant de police et de 15 % ceux de gardiens de la paix.

Hors enseignants, c'est en catégorie C **3** que se fait la majorité des recrutements. Mais la requalification des emplois et le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales conduisent à diminuer fortement l'embauche de nouveaux agents. En 2004, les recrutements baissent de 26 % notamment ceux d'adjoints et d'agents administratifs.

3 Recrutement par catégorie aux concours externes, aux concours uniques et aux troisième concours

	Catégorie	Nombre de recrutés en 2004	Évolution 2003 / 2004
Enseignants	A et B	28 379	-15 %
Hors enseignants	A	4 306	-3 %
	B	4 130	-14 %
	C	12 319	-26 %
Total		49 134	-17 %

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : enquête auprès des directions de personnel.

L'attractivité des concours progresse

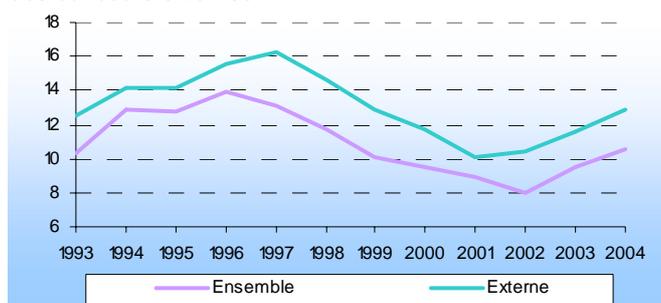
Les emplois proposés par la fonction publique restent toujours aussi attractifs. Alors que le taux de recrutement baisse, le nombre de personnes qui se présentent à un concours reste stable, ce qui entraîne une augmentation de la sélectivité. Au concours externe, 13 personnes se présentent pour un admis en 2004, contre 12 en 2003 (4). La catégorie A reste la plus sélective : 28 candidats pour un poste offert hors enseignement. Si en moyenne les concours d'enseignants sont moins attractifs, la sélectivité augmente en 2004 (6,4 contre 5,5).

4 Sélectivité par catégorie aux concours externes

	Catégorie	Taux de sélectivité en 2003	Taux de sélectivité en 2004
Enseignants	A	5,5 %	6,4 %
Hors enseignants	A	30,0 %	27,7 %
	B	22,7 %	26,9 %
	C	16,2 %	16,9 %
Total		11,6 %	12,9 %

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

5 Évolution de la sélectivité de l'ensemble des concours et des concours externes



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Certains corps sont encore plus recherchés en 2004 que l'année précédente : 45 personnes se sont présentées pour un poste de contrôleur des Impôts (36 en 2003) ; 56 personnes pour un poste de secrétaire administratif (26 en 2003) ; 59 pour un poste d'adjoint administratif (41 en 2003). La sélectivité est particulièrement importante pour certains emplois de catégorie A, comme ceux des ingénieurs d'études de l'Éducation nationale (85), des ingénieurs de travaux publics de l'État (34) et des conseillers principaux d'éducation (22). C'est le cas aussi en catégorie C pour les agents de constatation des douanes (28) et des Impôts (23).

Un recrutement sur quatre en catégorie C s'effectue sans concours

Parmi les lauréats des concours externes de catégorie C pour lesquels le niveau scolaire est connu, près des trois-quarts sont titulaires au moins du bac et parmi eux, 18 % ont au moins une licence. Pour entrer dans les corps de catégorie C, qui restent soumis à la procédure du concours, le niveau de diplôme exigé est celui du Brevet des collèges. Ces « surdiplômés » rendent l'accès à l'emploi difficile pour les personnes n'ayant pas poursuivi d'études.

Pour diversifier les recrutements et aider les jeunes sans diplôme à rejoindre la fonction publique, la loi du 3 janvier 2001

a mis en place une procédure de recrutement « externe sans concours ». Cette nouvelle voie d'accès mène principalement aux emplois d'agent administratif, d'agent des services techniques ou encore d'ouvrier d'entretien et d'accueil. Ils ont été pourvus en plus grand nombre en 2004 (2 943 contre 1 806 en 2003), contrairement à la tendance générale. Ils représentent 25 % des recrutements en catégorie C. Sur la période de 2002 à 2004, 9 317 personnes ont été recrutées par cette procédure. C'est l'Éducation nationale qui en accueille le plus grand nombre.

Cette mesure prend fin en janvier 2006. Un nouveau dispositif prend le relais : le « Parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'État » (Pacte) qui concerne également les emplois de catégorie C. Il est ouvert à toutes les personnes âgées de 16 à 25 ans révolus, sans diplôme et sans qualification, ou n'ayant pas atteint le baccalauréat. Il s'agit d'un recrutement sans concours, après audition devant une commission de sélection, reposant sur un engagement réciproque. Il prévoit une période très encadrée, alternant formation et activité. Cette période, d'une durée d'un à deux ans, sert à former l'agent et à lui permettre d'obtenir un titre, une qualification ou un diplôme. À terme, et après vérification de son aptitude professionnelle, il est proposé à l'agent d'être intégré dans la fonction publique en qualité de fonctionnaire titulaire.

6 Recrutements sans concours en catégorie C de 2002 à 2004

	Externes sans concours	Part des recrutements sans concours sur l'ensemble des concours C (1)
2002		
Éducation nationale	2 061	48%
Agriculture, Défense, Économie, Justice, Culture	1 471	10%
Total	3 532	18%
2003		
Éducation nationale	2 132	49%
Agriculture, Économie, Justice	553	4%
Total	2 685	16%
2004		
Éducation nationale	2 771	61%
Intérieur, Justice	329	4%
Total	3 100	25%
Total général	9 317	19%

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.
(1) Externe, unique, troisième concours.

Les femmes entrent nombreuses dans la fonction publique, notamment en catégorie A

La féminisation déjà très engagée des emplois de la fonction publique d'État va se poursuivre. Pour la période 2000-2004, les femmes se présentent nombreuses aux concours (59 % des candidats) et réussissent mieux que les hommes, puisqu'elles représentent 69 % des personnes effectivement recrutées aux concours externes, au 3^e concours et au concours unique. Une femme est admise pour sept présentées. Chez les hommes, c'est un admis pour douze.

Dans les corps de catégorie A, la part des femmes recrutées progresse (7). C'est vrai pour les enseignants où elles sont déjà très présentes. C'est vrai aussi dans les ministères jusque là peu féminisés, comme l'Intérieur, où les femmes rentrent nombreuses : 45 % des commissaires de police recrutées sont des femmes, alors qu'elles ne sont que 18 % en poste.

La progression est tout aussi significative dans la filière technique où, sur la période 2000-2004, 46 % des ingénieurs des travaux ruraux recrutés et 48 % des ingénieurs de l'industrie et des mines sont des femmes, alors qu'elles représentent moins de 30 % des agents de ces corps. Enfin, 31 % des recrutements d'ingénieurs d'études et de fabrication de la Défense sont des femmes, alors qu'elles ne sont que 10 % en poste.

7 Part des femmes recrutées à un concours externes de catégorie A entre 2000 et 2004 et proportion de femmes parmi les agents titulaires de ces corps

	Présents	Recrutés	Agents titulaires au 31-12-2004 (en %)
Assistants ingénieurs du CNRS	50,2	40,1	45,4
Attachés d'administration scolaire et universitaire	66,1	63,2	65,1
Chargés de recherche du CNRS	37,3	34,8	35,4
Commissaire de police de la police nationale	54,4	44,7	17,9
Conseiller orientation psychologue	86,3	84,3	77,7
Conseillers principaux d'éducation	69,9	72,6	65,7
Directeurs de recherche du CNRS	29,7	29,4	21,8
Élèves d'instituts régionaux d'administration publique	50,7	44,8	52,6
Ingénieur de l'industrie et des mines	40,8	48,1	25,6
Ingénieur d'études et de fabrications de la Défense	24,5	31,5	10,1
Ingénieur des travaux publics de État service de Équipement	28,0	34,0	19,8
Ingénieur des travaux ruraux	47,3	46,3	28,1
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	31,4	33,7	28,5
Ingénieurs études du ministère de l'Éducation nationale	38,2	41,2	47,5
Personnel de catégorie A des services déconcentré dir. gale des Impôts	49,3	53,0	42,9
Personnel de catégorie A des services déconcentrés du Trésor	52,5	48,9	43,4
Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré	51,8	49,2	48,8
Professeurs certifiés et assimilés	58,4	60,1	62,7
Professeurs des écoles	82,2	84,0	80,4
Ensemble des corps de catégorie A	56,1	68,4	58,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

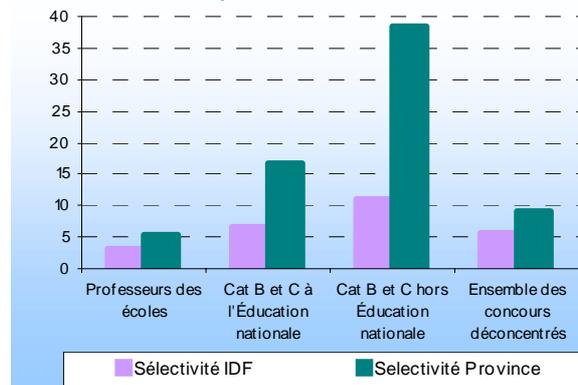
Les concours déconcentrés

Certains concours recrutent directement dans la région, le département ou l'académie où sera affecté l'agent. C'est le cas pour 30 770 recrutements en 2004, dont un peu moins de la moitié par concours externe. Avec ses 23 838 recrutements « locaux », l'Éducation nationale est la principale organisatrice des concours déconcentrés. Elle recrute localement les professeurs des écoles et le personnel administratif, technicien ouvrier et de santé (Atos) pour ses services académiques.

D'autres ministères recrutent également, bien que moins massivement, à l'échelon des régions et départements : le ministère de l'Intérieur pour le personnel de préfecture et les gardiens de la paix, le ministère de l'Économie et des Finances pour ses inspecteurs des Impôts, ses contrôleurs et agents de recouvrement, ses agents de constatation ou d'assiette. Le ministère de l'Équipement embauche à l'échelon régional les chefs d'équipe et des agents d'exploitation des travaux publics. Près de la moitié des recrutements d'agents de catégorie C est organisée au niveau local.

La sélectivité de ces concours varie d'une région à l'autre. La rareté de l'offre d'emploi dans certaines régions comme le Limousin ou le Nord-Pas-de-Calais rend les emplois de la fonction publique particulièrement recherchés. *A contrario*, les postes proposés en Île-de-France sont les moins attractifs. Sept personnes se présentent pour une admise aux concours déconcentrés d'Île-de-France, 17 en province. L'écart entre Île-de-France et province est particulièrement important pour les concours de catégories B et C.

8 Sélectivité entre province et Île-de-France



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Titularisation

Le dispositif de titularisation des personnels en situation précaire prévu par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 a défini un plan de résorption de l'emploi précaire sur cinq ans au moyen de concours réservés, d'examen professionnels et de recrutements sans concours qui permettent de titulariser, par liste d'aptitude, des agents de catégorie C classés en échelle 2 de rémunération.

En 2001, les premières opérations de titularisation se sont concentrées sur les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, où ont été organisés concours réservés et examens professionnels. Au total, 4 700 enseignants à l'Éducation nationale et 670 personnes à l'Agriculture, dont une soixantaine de secrétaires administratifs (catégorie B) ont été ainsi titularisés.

En 2002, les concours de titularisation ont été mis en place dans tous les ministères. Ils ont permis la titularisation de 12 600 personnes, dont plus de la moitié en catégorie C. Les ministères de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture ont titularisé 4 350 enseignants. Les recrutements sans concours ont été effectués pour l'essentiel à l'Éducation nationale. Enfin, environ une centaine d'agents, toutes catégories confondues, a été titularisée aux ministères de l'Emploi et de la Solidarité, de la Défense, de la Justice et de l'Équipement.

Le plan de titularisation s'est poursuivi en 2003 et 2004 à un rythme moins soutenu : toutes voies de titularisation et catégories confondues, 7 500 personnes ont été titularisées en 2003, 5000 en 2004. Au total, sur quatre ans, ce dispositif a permis la titularisation de 30 600 non titulaires, dont 8 % à l'Éducation nationale.

9 Recrutements par titularisation de 2001 à 2004

	Concours réservés	Examens professionnels	Recrutements sans concours	Total
2001 Éducation nationale	2 473	2 231		4 704
Hors Éducation nat.	593	76		669
Total 2001	3 066	2 307		5 373
2002 Éducation nationale	3 860	1 791	5 148	10 799
Hors Éducation nat.	1 225	34	594	1 853
Total 2002	5 085	1 825	5 742	12 652
2003 Éducation nationale	2 604	1 253	2 221	6 078
Hors Éducation nat.	1 223	38	199	1 460
Total 2003	3 827	1 291	2 420	7 538
2004 Éducation nationale	1 409	715	1 438	3 562
Hors Éducation nat.	1 235	100	99	1 434
Total 2004	2 644	815	1 537	4 996
Bilan 2001 à 2004	14 622	6 238	9 699	30 559

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : enquête auprès des directions de personnel.

10 Les résultats des concours en 2004

Type de concours	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Externes										
Catégorie A	27 884	116 825	151 151	267 976	9 307	19 498	28 805	9 302	20 881	30 183
dont enseignement	24 580	52 306	106 173	158 479	7 168	17 698	24 866	7 464	19 303	26 767
Catégorie B	3 629	41 848	62 814	104 662	1 695	2 191	3 886	1 875	2 398	4 273
dont enseignement	326	1 817	3 828	5 645	129	260	389	129	260	389
Catégorie C	9 329	83 246	114 519	197 765	6 133	5 541	11 674	6 086	5 973	12 059
dont recrutement sans concours	2 908	5 567	18 706	24 273	263	2 554	2 817	251	2 849	3 100
Ensemble	40 842	301 609	457 191	570 403	17 135	27 230	44 365	17 263	29 252	46 515
dont enseignement	24 906	54 123	110 001	164 124	7 297	17 958	25 255	7 593	19 563	27 156
Internes										
Catégorie A	8 449	26 538	31 493	58 031	3 162	5 001	8 163	3 375	5 151	8 526
dont enseignement	6 938	18 368	23 449	41 817	2 430	4 347	6 777	2 448	4 366	6 814
Catégorie B	2 382	9 290	16 386	25 676	965	1 347	2 312	985	1 380	2 365
dont enseignement	209	1 179	453	1 632	82	77	159	91	75	166
Catégorie C	5 560	8 642	25 452	34 094	1 460	3 079	4 539	1 496	3 209	4 705
Ensemble	16 391	44 470	73 331	117 801	5 587	9 427	15 014	5 856	9 740	15 596
dont enseignement	7 147	19 547	23 902	43 449	2 512	4 424	6 936	2 539	4 441	6 980
Examens professionnels										
Catégorie A	676	1 389	1 480	2 869	293	375	668	285	371	656
Catégorie B	2 662	6 622	7 810	14 432	1 222	1 057	2 279	1 093	1 021	2 114
Catégorie C	408	1 769	212	1 981	230	48	278	225	46	271
Ensemble	3 746	9 780	9 502	19 282	1 745	1 480	3 225	1 603	1 438	3 041
Uniques										
Catégorie A	861	6 274	3 620	9 894	581	269	850	592	269	861
Catégorie B	225	557	1 858	2 415	36	138	174	51	192	243
Catégorie C	255	1 111	825	1 936	120	131	251	124	136	260
Ensemble	1 341	7 942	6 303	14 245	737	538	1 275	767	597	1 364
dont enseignement	65	119	83	202	39	24	63	39	24	63
3ème concours										
Catégorie A	1 206	1 945	4 897	6 842	297	894	1 191	299	920	1 219
dont enseignement	1 112	1 631	4 492	6 123	243	856	1 099	245	882	1 127
Catégorie B	65	109	69	178	25	17	42	21	15	36
Ensemble	1 271	2 054	4 966	7 020	322	911	1 233	320	935	1 255
Titularisation										
Catégorie A	2 218	3 752	4 758	8 510	1 055	1 525	2 580	1 053	1 527	2 580
Catégorie B	655	239	1 164	1 403	133	335	468	133	344	477
Catégorie C	2 519	676	4 527	5 203	246	1 487	1 733	249	1 690	1 939
dont recrutement sans concours	1 985	684	4 080	4 764	148	1 189	1 337	148	1 389	1 537
Ensemble	5 392	4 667	10 449	15 116	1 434	3 347	4 781	1 435	3 561	4 996
dont enseignement	1 321	3 025	3 769	6 794	788	1 130	1 918	809	1 159	1 968
Ensemble des concours										
Catégorie A	41 294	156 723	197 399	354 122	14 695	27 562	42 257	14 906	29 119	44 025
Catégorie B	9 618	58 665	90 101	148 766	4 076	5 085	9 161	4 158	5 350	9 508
Catégorie C	18 071	95 444	145 535	240 979	8 189	10 286	18 475	8 180	11 054	19 234
dont recrutement sans concours	4 893	6 251	22 786	29 037	411	3 743	4 154	399	4 238	4 637
Ensemble	68 983	310 832	433 035	743 867	26 960	42 933	69 893	27 244	45 523	72 767
dont enseignement	34 551	78 445	142 247	220 692	10 879	24 392	35 271	11 225	26 069	37 294

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Source : enquête auprès des directions de personnel.

Définitions et méthodes

Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, certains concours de catégorie C sont ouverts sans condition de diplôme ou de formation.

Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

Les concours uniques sont ouverts aux candidats tant externes qu'internes (recrutement de chercheurs ou d'ouvriers professionnels par exemple).

Les troisièmes concours sont ouverts aux candidats qui justifient d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

Les examens professionnels permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent, ou l'accès à un corps supérieur.

Les concours de titularisation sont ouverts dans le cadre de plans de résorption de l'emploi précaire. La loi n°2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire, prévoit notamment l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de 5 ans et des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération.

Les concours déconcentrés : Il s'agit de concours d'accès à la fonction publique de l'État, destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise (région, département, académie...). En cas de réussite, les candidats sont nommés dans cette circonscription.

Concours communs/concours interministériels : Il s'agit de concours organisés par plusieurs ministères ; les candidats passent une seule série d'épreuves.

Pour chacune des administrations, on a recensé les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

Affaires étrangères : y compris Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ;

Agriculture : y compris Office national des forêts (ONF), Office interprofessionnel des céréales (Onic) ;

Défense : y compris Anciens combattants, Institution nationale des Invalides (Ini), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac) ;

Économie, Finances et Industrie : y compris Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;

Travail, Santé : y compris Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (Inja) ;

Équipement, Transports, Logement, Mer : y compris Institut géographique national (IGN), Météo-France ;

Établissements publics scientifiques et techniques : Institut national de la recherche agronomique (Inra), Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (Ined), Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), Centre national du machinisme agricole du génie rural des eaux et forêts (Cemagref).

Pour en savoir plus

«La fonction publique - Faits et chiffres 2005 - 2006», La Documentation française, août 2006
«Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2003 - Séries longues des recrutements depuis 1985» RésulStats n°12 .2005

Directeur de la publication : **Paul Peny**

Rédacteur en chef : **Françoise Dussert**

Réalisation : **Eric Troëstler**

ISSN : 1639-2736

Point Stat n° 10-2006

Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

32, rue de Babylone - 75700 Paris - SP 07

Secrétariat : 01 42 75 79 36

Télécopie : 01 42 75 52 24